



SCHÉMA DES COMPÉTENCES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



ÉDITO



Si l'élaboration et la mise en œuvre des politiques migratoires et d'accueil relèvent principalement de l'État, les collectivités territoriales sont, aux côtés des acteurs de la société civile, en première ligne de l'accueil des nouvelles populations. Du fait de cette réalité, elles déploient de nombreuses actions en faveur de l'accueil et de l'intégration dans le cadre de leurs compétences, et parfois au-delà.

En tant que réseau de collectivités territoriales et d'élus·es engagé·es pour une politique d'accueil inclusive et solidaire, l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA) propose ici une **note synthétique** présentant les **compétences des différents échelons de collectivités à mobiliser** pour respecter le principe d'inconditionnalité de l'accueil.

Pour chaque échelon territorial, cette note distingue les obligations et compétences relevant du cadre légal des collectivités, tout en mettant en lumière des initiatives et pratiques inspirantes qu'elles peuvent choisir de mettre en œuvre. Ces actions, bien qu'elles ne soient pas toujours obligatoires, s'inscrivent dans le champ de leurs compétences et témoignent de leur capacité à agir volontairement en faveur de l'accueil et de l'inclusion.

Enfin, même lorsque les compétences sont obligatoires et que les services existent, leur accès effectif peut être fragilisé par un manque d'information ou de communication, ou encore par des obstacles administratifs dus à l'existence de critères restrictifs non obligatoires. Souvent sans être volontaire de la part de la collectivité, il s'agira de lever au maximum l'ensemble des freins pour une effectivité dans l'accès aux droits.



L'échelon MUNICIPAL



Les communes bénéficient d'une clause générale de compétences qui leur permet de disposer d'une capacité d'intervention générale, dans le respect de la loi.

Dans le cadre de l'accueil inconditionnel, elles agissent à travers plusieurs leviers pour accompagner la prise en charge des personnes qui en ont besoin.

- **Analyse des Besoins Sociaux (ABS)** : Réaliser une analyse des besoins de la population, fondée sur une méthodologie incluant divers publics spécifiques, dont exilés
- **Domiciliation** : Assurer et faciliter l'accès effectif à la domiciliation des personnes sans domicile stable pour leur permettre d'accéder à leurs droits civils et sociaux
- **Prévention** : Animer une action générale de prévention et de développement social
- **Instruction des dossiers** : Constituer et transmettre les dossiers de demande d'aide sociale légale aux autorités compétentes



Compétences facultatives et volontaristes

Créer et gérer des établissements médico-sociaux (foyers pour personnes âgées ou centres d'hébergement)



Octroyer des aides et secours financiers ou en nature (chèques alimentaires, aides d'urgence) aux familles et personnes en difficulté

- **État civil** : Célébrer et enregistrer les mariages et naissances
- **Inhumation** : Pourvoir à l'inhumation décente des personnes dépourvues de ressources suffisantes décédées sur le territoire communal
- **Reconnaissance de parentalité** : Gérer les actes juridiques liés à la filiation



Organiser des cérémonies de m.parrainage républicain



Animer une démocratie participative locale via des conseils citoyens pour les résident.es étranger.es et créer des budgets participatifs ouverts à tous.les résident.es



Compétences facultatives et volontaristes

Culture, Sport & Jeunesse

- **Bibliothèques et Archives** : Assurer la gestion des bibliothèques territoriales et la conservation et valorisation des archives municipales

Compétences facultatives et volontaristes



Soutenir des projets culturels favorisant l'inclusion et promouvoir le vivre-ensemble

Soutien de la mission locale

Garantir un accès inconditionnel aux infrastructures municipales sportives et culturelles via la gratuité ou des tarifs préférentiels



Hébergement & Logement

- **Sécurité** : Lutter contre l'habitat indigne et les immeubles menaçant ruine
- **M.patrimoine** : Gérer les logements communaux

Compétences facultatives et volontaristes

Accompagner la sortie des squats et bidonvilles, par exemple via une MOUS (Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale)

Subventionner ou mettre en œuvre des opérations de logements locatifs sociaux



Prendre en charge le paiement des fluides (eau, énergie) pour les plus démunies



Éducation & Enfance

- **Écoles publiques** : Construire, équiper et entretenir les écoles maternelles et élémentaires
- **Scolarisation** : Recenser tous.les les enfants de la commune pour l'obligation scolaire
- **Petite Enfance** : Être l'autorité organisatrice pour recenser les besoins, accompagner les familles et les informer

Créer et financer des crèches ou des relais d'assistant.es maternel.les



Mettre en place des accueils de loisirs et des garderies après l'école

Instaurer la gratuité ou une tarification solidaire dans les cantines

Soutenir l'alphabetisation et l'apprentissage de la langue française



Santé & Hygiène

- **Accès à l'eau** : Garantir l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène publique
- **Veille sanitaire** : Signaler sans délai toute menace imminente pour la santé de la population



Organiser des campagnes de vaccination gratuite

Assurer des services de santé et de prévention au sein des écoles primaires

Créer et gérer des centres de santé municipaux ou des permanences d'accès aux soins

Créer une mutuelle communale

Expérimenter la sécurité sociale de l'alimentation



Compétences facultatives et volontaristes

L'échelon INTERCOMMUNAL

1/2



Les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale), tels que les Communautés de communes (CC), urbaines (CU) et d'agglomération (CA), mutualisent leurs moyens pour garantir l'égalité des services et mener des actions d'envergure territoriales. Si les CU et CA exercent des compétences obligatoires légales, complétées de choix optionnels et facultatifs, la répartition des missions reste modulable selon les transferts spécifiques à chaque territoire

Action Sociale (via le CIAS)

- **Domiciliation** : Si la compétence sociale est transférée à un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), la structure doit assurer la domiciliation des personnes sans domicile stable

- **Analyse des Besoins Sociaux (ABS)** : Réaliser cette analyse
- **Instruction des dossiers** : Constituer et transmettre les dossiers de demande d'aide sociale légale pour le compte de l'État ou du Département

Décider de créer un CIAS pour coordonner l'aide sociale à l'échelle du territoire

Compétences facultatives et volontaristes

Octroyer des secours financiers ou en nature aux familles en difficulté



Citoyenneté & Etat Civil

- **Conseil de développement** : Créer un organe de consultation de la société civile pour les EPCI de plus de 50,000 habitant.es
- **Conférence des maires** : Organiser un dialogue régulier entre l'EPCI et les maires des communes membres



Subventionner les associations d'exilé.es ou de solidarité internationale ayant une action territoriale

Associer inconditionnellement les habitant.es à l'évaluation des politiques publiques



Compétences facultatives et volontaristes

Cohésion Territoriale

- **Pilotage du contrat de ville** : Élaborer le diagnostic des quartiers politiques de la ville (QPV) et coordonner les dispositifs contractuels d'insertion économique et sociale (CA, CU).
- **Schéma de Cohérence Territorial** : Élaborer le SCoT pour fixer les orientations générales de l'aménagement
- **Plan Climat-Air-Énergie Territorial** : Élaborer et adopter le PCAET (obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitant.es)

Compétences facultatives et volontaristes

Créer et gérer des espaces "France Services" pour regrouper en un lieu unique les démarches administratives liées à la santé, la famille ou l'emploi (CC, CA)



Utiliser les documents d'urbanisme pour déterminer la localisation stratégique des futurs logements sociaux et équipements de proximité

Mobilité

Compétences facultatives et volontaristes

Garantir l'accessibilité via la gratuité ou des tarifs solidaires dans les transports intercommunaux pour les publics précaires

L'échelon INTERCOMMUNAL LA MÉTROPOLE 2/2



La Métropole constitue l'échelon le plus intégré des EPCI : elle cumule les compétences communales avec une grande partie des missions normalement dévolues aux Conseils départementaux, régionaux, voire à l'État par délégation. La Métropole peut récupérer de plein droit (ou par convention) les missions de proximité du Département.

- **Prévention spécialisée** : Mener des actions auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture
- **Accompagnement des publics fragilisés** : Assurer le service public d'action sociale : aide sociale à l'enfance (ASE), et aide aux personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap.
- **Insertion et RSA** : Piloter le programme départemental d'insertion et gérer le Revenu de Solidarité Active (RSA)

Créer un CIAS pour coordonner l'aide sociale à l'échelle du territoire

Compétences facultatives et volontaristes

Action Sociale (via le CIAS)

Engager des actions spécifiques contre l'exclusion et la précarité énergétique

Octroyer inconditionnellement des secours d'urgence (alimentaires, mobilité)

Mobilité



- **Autorité organisatrice de la Mobilité (AOM)** : Organiser les transports métropolitains (particularité en ruralité et en Ile-de-France, où c'est la Région qui est AOM).

Garantir l'accessibilité via la gratuité ou des tarifs solidaires dans les transports métropolitains pour les publics précaires

Compétences facultatives et volontaristes

Éducation & Enfance

Soutenir financièrement les établissements de recherche et les programmes universitaires

Harmoniser les tarifs (tarification solidaire) pour les familles précaires sur tout le territoire (cantine, périscolaire, etc.)

Penser les modes de garde pour faciliter l'inclusion des parents (dispositifs de participation, etc.)

Soutenir les formations professionnelles et l'apprentissage pour toutes et tous

Mettre en œuvre le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) pour les publics éloignés du travail

Intégrer des clauses d'insertion dans les marchés publics métropolitains pour favoriser l'emploi local et inclusif

Hébergement & Logement

- **Planification (PLH)** : Élaborer un Programme Local de l'Habitat fixant les objectifs de logement social
- **Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)** : Gérer les aides financières pour le maintien ou l'accès au logement des plus démunies

- **Habitat indigne** : Assurer la résorption de l'habitat insalubre et la réhabilitation des copropriétés dégradées
- **Habitat des gens du voyage** : Aménagement et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux

Soutien dans la production de logements étudiants

Compétences facultatives et volontaristes



Demander la gestion des aides au logement locatif social et des subventions de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat)

Mettre en œuvre des procédures de réquisition de logements vacants pour les personnes à la rue

Par délégation de l'État :

Veille sociale (SIAO) : Gérer l'accueil et l'hébergement d'urgence des personnes sans domicile

Droit au Logement (DALO) : Garantir le droit à un logement décent

- **Conseil de développement** : Installer un organe de consultation composé de la société civile (habitant.es, associations)

Mettre en place un Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) avec l'État pour favoriser l'inclusion des personnes primo-arrivantes

Subventionner les associations d'aide aux exilé.es et les actions des diasporas

Ouvrir inconditionnellement les budgets participatifs et l'évaluation des politiques publiques aux résident.es exilé.es

Citoyenneté & Etat Civil

Compétences facultatives et volontaristes

Santé & Hygiène

- **Parentalité** : Protection maternelle et infantile (PMI)
- **Eau et Assainissement** : Gérer la distribution d'eau potable et le traitement des eaux usées - protection maternelle et infantile (PMI)
- **Salubrité publique** : Piloter la lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores

Élaborer des Projets Territoriaux de Santé (PTS) pour coordonner les acteurs locaux (hôpitaux, centres de santé)

Mettre en œuvre des politiques de santé alimentaire et environnementale

Compétences facultatives et volontaristes

L'échelon DÉPARTEMENTAL



Le département est constitutionnellement le chef de file de l'action sociale. Sa spécificité est d'assurer la protection des publics dits "fragiles" tout au long de la vie (enfance, handicap, grand âge).

Il gère le socle des prestations de solidarité nationale et territoriale, agissant comme le filet de sécurité social de la République à l'échelle départementale.

Action Sociale & Solidarité

- **Aide Sociale à l'Enfance (ASE)** : Assurer la protection de l'enfance, incluant le recueil des informations préoccupantes et la prise en charge des mineur.es en danger. Assurer l'évaluation et la protection des mineur.es isolé.es étranger.es.

Accompagner les jeunes issues de la protection de l'enfance de 18 à 21 ans vers la majorité, dans le cadre des Contrats Jeunes Majeurs (CJM).
Mettre à l'abri des femmes avec enfants de moins de trois ans ou enceintes isolées.

- **Maillage territorial** : Assurer l'action sociale sur tout le territoire via des circonscriptions ou Maison départementale. Constituer et transmettre les dossiers de demande d'aide sociale légale.
- **Revenu de Solidarité Active (RSA)** : Gérer et verser le RSA aux bénéficiaires du territoire
- **Autonomie et Handicap** : Verser l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) pour les personnes âgées et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). Gérer la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH)

Mettre en œuvre des actions volontaristes de lutte contre la pauvreté et la marginalisation



Créer et gérer des résidences autonomie

Compétences facultatives et volontaristes



Soutenir des actions de solidarité internationale ou d'aide humanitaire

Soutenir des initiatives citoyennes inclusives

Lutter contre la fracture numérique pour faciliter l'accès aux droits

Citoyenneté & Etat Civil

Compétences facultatives et volontaristes



- **Insertion** : Être responsable de l'insertion sociale et professionnelle des titulaires du RSA
- **Contrat Unique d'Insertion (CUI)** : Piloter la mise en œuvre de ces contrats pour faciliter le retour à l'emploi

Compétences facultatives et volontaristes



Participer aux structures d'accompagnement et d'insertion professionnelle pour les jeunes exilé.es ou précaires

Développement Économique et Emploi

- **Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)** : Gérer et financer ce fonds pour aider les personnes à accéder ou à se maintenir dans un logement (ex : paiement des dettes de loyer)

- **Planification** : Co-piloter avec l'État le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et élaborer le Plan Départemental de l'Habitat



Participer au financement de la création de logements locatifs sociaux

Compétences facultatives et volontaristes

Hébergement & Logement

- **Restauration scolaire** : Assurer la restauration et l'accueil des élèves dans les collèges
- **Collèges** : Assurer la construction, l'entretien, l'équipement et le fonctionnement technique des collèges publics
- **Élèves handicapés** : Organiser le transport individuel des élèves et étudiant.es en situation de handicap vers les établissements scolaires



Mettre en place des tarifs préférentiels ou la gratuité pour la cantine en fonction des ressources des familles

Gérer le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) pour soutenir les 18-25 ans en grande difficulté

Compétences facultatives et volontaristes

Santé & Hygiène

- **Protection Maternelle et Infantile (PMI)** : Assurer le service public de santé pour les futures mères et les enfants (consultations, suivi à domicile)
- **Modes de garde** : Assurer l'agrément, la formation et le contrôle des assistant.es maternel.les et familiales.aux.

Créer des Centres de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF)



Conduire des actions de vaccination gratuite ou de dépistage de maladies via convention avec l'État

Compétences facultatives et volontaristes

Créer et gérer des Centres Médico-Sociaux (CMS) et centres de santé départementaux pour lutter contre les déserts médicaux

L'échelon RÉGIONAL



Bien qu'elle n'exerce pas de compétences directes en matière d'accueil d'urgence, la Région agit sur le long terme et le parcours d'intégration.

Sa spécificité est d'agir sur les leviers structurels : le développement économique, la formation professionnelle et les grands réseaux de transport.

- **Service public de formation** : Organiser et financer la politique régionale de formation professionnelle, garantissant un accès gratuit à des formations qualifiantes
- **Orientation** : Assurer, en lien avec l'État, le service public de l'orientation tout au long de la vie
- **Formation des travailleur.ses sociaux** : Définir la politique de formation des professionnel.les de l'action sociale

Emploi & Formation Professionnelle

Hébergement & Logement

- **Planification** : Co-piloter avec l'État et le Département le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)
- **Équilibre territorial** : Élaborer le SRADDET pour fixer les objectifs de moyen et long terme en matière d'égalité des territoires

Compétences facultatives et volontaristes

Soutenir des actions de maîtrise de la demande d'énergie pour les foyers vulnérables

Assurer un service public de la performance énergétique et de l'habitat (SPPEH)



Éducation

- **Lycées** : Assurer la construction, l'équipement, l'entretien et le fonctionnement (accueil, restauration, hébergement) des lycées publics et agricoles

Mettre en place la gratuité ou des tarifs sociaux pour la cantine et l'hébergement afin de soutenir les familles précaires

Coordonner la politique régionale en faveur de l'autonomie des jeunes

Contribuer au financement des sites universitaires et de recherche



Compétences facultatives et volontaristes

Santé

- **Déserts médicaux** : Accorder des aides aux professionnel.les de santé pour favoriser l'installation dans les zones déficitaires
- **Pilotage** : Participer aux commissions des Agences Régionales de Santé (ARS)

Contribuer volontairement au financement des programmes d'investissement des établissements de santé (hôpitaux)



Soutenir la création de centres de santé via des groupements d'intérêt public (GIP)

Compétences facultatives et volontaristes

Mobilité

- **Autorité organisatrice de la Mobilité (AOMR)** : Organiser les transports ferroviaires régionaux (TER) et les transports routiers interurbains



Garantir l'accessibilité via la gratuité ou des tarifs solidaires dans les transports régionaux pour les publics précaires

Financer des aides au permis de conduire pour les personnes réfugiées statutaires



Compétences facultatives et volontaristes

Soutenir des actions en savoir-bouger

Citoyenneté & Internationale

Financer des dispositifs d'insertion professionnelle spécifiques pour les personnes bénéficiant d'une protection internationale



Compétences facultatives et volontaristes

Soutenir des programmes d'apprentissage de la langue française (FLE) directement sur le lieu de travail ou des Diplômes Universitaires (DU) Passerelle

Mettre en œuvre des actions de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire (appels à projets, financement dans les pays de départ)



Compétences facultatives et volontaristes

Soutenir les initiatives citoyennes inclusives et les actions d'Éducation à la Citoyenneté Mondiale (ECM)



Gérer des fonds européens (comme le FAMI) et soutenir financièrement les associations et autres collectivités pour des projets de solidarité



ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS

30 Boulevard de Sébastopol
75004 PARIS

Plus d'informations :



<https://anvita.fr>



contact@anvita.fr



ANVITA.FR



@ANVITAFR



ANVITA